L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE PEUT SAUVER DES VIES

Le MONOXYDE DE CARBONE (CO) est un gaz TOXIQUE qui est produit lorsque vous utilisez des appareils à combustible : essence, diesel, bois, propane, gaz naturel, kérosène, charbon, etc.

50 % des ménages québécois sont à risque d'exposition au CO.

Vous êtes à risque quand :

- Vous démarrez votre voiture, votre tondeuse ou votre souffleuse à neige à l'intérieur de votre garage ou de votre abri d'auto.
- Lors de panne d'électricité, vous utilisez vos appareils de camping au propane dans la maison.
- Il y a longtemps que vous avez fait ramoner la cheminée de votre poêle à bois ou de votre foyer.
- Après de grosses accumulations, vous démarrez votre voiture avant de la dégager de la neige.
- À la maison, vous avez une génératrice installée dans un endroit clos ou à l'extérieur près d'une fenêtre.
- Vous possédez un modèle «rétro» de réfrigérateur au gaz.
- Vous avez une fournaise au mazout comme système de chauffage.

Le CO ne se voit pas, ne se sent pas et ne goûte rien.

Respiré en quantité, il peut causer des malaises sérieux et entraîner la mort.

Chaque année, des centaines d'intoxications sont déclarées.

Pour PRÉVENIR une intoxication :

- Se procurer un avertisseur de monoxyde de carbone en quincaillerie ou en magasin à grande surface. Le prix varie entre 25 $ et 70 $. Il y a des modèles à pile ou reliés au circuit électrique du domicile, simples ou encore combinés à d'autres types de détecteurs;
- Installer l'avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel, en respectant les recommandations du fabricant;
- Faire vérifier son système de chauffage chaque année et faire ramoner la cheminée de son poêle à bois ou de son foyer;
- S'assurer du bon état de ses appareils ou outils à combustible, en appliquant les règles d'entretien et de sécurité apparaissant dans les manuels d'utilisation.

© Gouvernement du Québec, 2009

Québec

SEUL UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE PEUT VOUS ALERTER DE LA PRÉSENCE DE CE GAZ

ET RAPPELEZ-VOUS QU'IL Y A URGENCE, QUAND :

L'avertisseur de monoxyde de carbone sonne en continu ou par intermittence.

Quoi faire?

Ouvrez les portes et les fenêtres et fermez les appareils alimentés en combustible.

Évacuez immédiatement les lieux.

Une personne présente des signes ou symptômes d'intoxication : maux de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue, évanouissement.

Quoi faire?

Évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale. Vous pouvez aussi appeler le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.

Appelez les pompiers en composant le **9-1-1**.
Ne retournez pas à l'intérieur de votre domicile ou de votre garage avant d'avoir l'avis d'un expert.

Rechercher monoxyde de carbone sur :

www.sante.gouv.qc.ca OU www.securitepublique.gouv.qc.ca

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

Québec

© Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2015